



Toulon, le 27 novembre 2015

## État d'urgence : tous acteurs de notre sécurité

*La Préfecture du Var a réalisé un recueil de recommandations destinées au grand public, relatives à la mise en œuvre de l'état d'urgence dans le département afin que chacun puisse apporter sa contribution citoyenne à la posture de vigilance qui s'impose. Ces consignes viennent ainsi compléter les dispositifs mis en œuvre par les services de l'État en général et les forces de sécurité en particulier, ainsi que par les communes et responsables d'établissements recevant du public ou organisateurs d'évènements et rassemblements à l'initiative du Préfet du Var.*

### Rassemblements de personnes

L'état d'urgence permet de limiter temporairement certaines libertés publiques mais ces restrictions temporaires sont motivées par les risques que les événements peuvent comporter.

Aucune mesure générale d'interdiction des manifestations n'a été prise dans le Var.

La règle repose sur un examen au cas par cas des risques et des mesures de protection à prendre. Il appartient aux structures et organisateurs de ces manifestations de préciser, en liaison avec les maires, aux services de gendarmerie ou de police les mesures spécifiques qu'ils entendent mettre en oeuvre pour assurer la sécurité de la manifestation, en tenant compte de l'évolution de la situation.

Une fois ces précisions apportées et après avoir analysé ces éléments avec les forces de l'ordre, l'évènement pourra faire l'objet de mesures supplémentaires, d'un report ou d'une annulation.

A noter : les 28, 29 et 30 novembre 2015 feront l'objet de plus fortes restrictions. Le Préfet du Var a en effet interdit par arrêté toutes les manifestations sur la voie publique, quel qu'en soit le motif et à l'exception des hommages aux victimes des attentats de Paris. Cette interdiction vise principalement les manifestations sur la voie publique de type défilé, à caractère revendicatif. Les manifestations culturelles, sportives ou traditionnelles ne sont pas concernées par cette mesure d'interdiction.

Service de la Communication Interministérielle de l'Etat en Département – Cabinet du Préfet du Var		
Vincent BARASTIER	04 94 18 80 30	<a href="mailto:vincent.barastier@var.gouv.fr">vincent.barastier@var.gouv.fr</a>
Marielle SOLDANI	04 94 18 81 46	<a href="mailto:marielle.soldani@var.gouv.fr">marielle.soldani@var.gouv.fr</a>

*Retrouvez le fil d'actualités des services de l'Etat dans le Var sur Twitter en suivant le compte @Prefet83*

## **Tous vigilants**

Dans les lieux publics, ne laissez pas vos sacs, bagages et effets personnels sans surveillance.

Sur Internet, signalez tout contenu ou comportement illicite auquel vous seriez confronté : [www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)

Cybersécurité : méfiez-vous des mails et SMS qui pourraient être piégés

- vérifiez l'origine des messages électroniques ;
- attention si l'expéditeur est inconnu ;
- n'ouvrez les pièces jointes que lorsque l'expéditeur est connu ;
- en cas de doute, supprimez le message.

## **Tous responsables**

Ne donnez pas la position des forces de l'ordre par des appels de phares, alertes via les applications GPS ou les réseaux sociaux : vous pourriez aider malgré vous des personnes recherchées.

Via les réseaux sociaux ou SMS, ne diffusez pas et ne relayez pas de fausses informations. Relayez uniquement les messages des comptes officiels et consultez @Prefet83 sur Twitter

Ne vous promenez pas sur la voie publique ou les lieux publics avec des armes factices : vous pouvez effrayer les passants et provoquer inutilement l'intervention des forces de l'ordre. Il est par ailleurs rappelé que le port et le transport d'une arme sont soumis à réglementation

Ne faites pas usage de pétards ou autres artifices afin d'éviter un éventuel effet de panique.

## **Informations relatives aux établissements scolaires**

Evitez les attroupements devant les établissements scolaires.

Ne stationnez pas devant l'établissement à la dépose ou à la récupération d'élèves.

Signalez tout comportement ou objet suspect.

Plus généralement, vous pouvez vous reporter aux consignes du rectorat de Nice sur [www.ac-nice.fr](http://www.ac-nice.fr)

## **Conseils aux voyageurs**

Avec le renforcement des contrôles aux frontières, prévoyez des délais supplémentaires aux points de contrôles et aéroports et ne circulez pas sans vos papiers d'identité.

Vigilance lors de vos déplacements à l'étranger. Consultez les conseils aux voyageurs, rubrique "sécurité" sur <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

Pour les Français en déplacement temporaire à l'étranger, inscrivez-vous sur Ariane <http://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/>

Pour les Français résidant à l'étranger, signalez-vous au consulat de France le plus proche si vous n'êtes pas déjà inscrit au registre des Français établis hors de France.

Service de la Communication Interministérielle de l'Etat en Département – Cabinet du Préfet du Var		
Vincent BARASTIER	04 94 18 80 30	<a href="mailto:vincent.barastier@var.gouv.fr">vincent.barastier@var.gouv.fr</a>
Marielle SOLDANI	04 94 18 81 46	<a href="mailto:marielle.soldani@var.gouv.fr">marielle.soldani@var.gouv.fr</a>

*Retrouvez le fil d'actualités des services de l'Etat dans le Var sur Twitter en suivant le compte @Prefet83*

## Informations et numéros utiles

En cas de comportement suspect : pour appeler la police/gendarmerie, composez le 17

Accompagnement et assistance aux victimes : 0 800 40 60 05

Informations sur les blessés hospitalisés : 01 40 27 40 27

Informations pouvant aider les enquêteurs : 197

Signalement de tout comportement de radicalisation : 0 800 005 696

Adresses et horaires des centres pour le don du sang : [www.dondusang.net](http://www.dondusang.net)

Service de la Communication Interministérielle de l'Etat en Département – Cabinet du Préfet du Var

Vincent BARASTIER

04 94 18 80 30

[vincent.barastier@var.gouv.fr](mailto:vincent.barastier@var.gouv.fr)

Marielle SOLDANI

04 94 18 81 46

[marielle.soldani@var.gouv.fr](mailto:marielle.soldani@var.gouv.fr)

*Retrouvez le fil d'actualités des services de l'Etat dans le Var sur Twitter en suivant le compte @Prefet83*